

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 96 (1945)
Heft: 1

Artikel: Les baumes de Jura
Autor: Aubert, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à empêcher la formation de la racine pivotante. En juin, après l'achèvement de la pousse terminale, on la coupe dans les lignes de semis, à environ 10 cm. de profondeur, au moyen d'une pelle à bords tranchants. On peut aussi obtenir la formation d'une racine se prêtant bien à la transplantation en procédant comme suit : arracher les brins de chêne de un an, raccourcir, au moyen d'un ciseau, leur racine pivotante à env. 10—15 cm., puis procéder à leur repiquage. Traités ainsi, ces plants pourront facilement être transplantés en forêt à l'âge de 3—5 ans.

Nos essais de plantation en fente (*Spaltpflanzung*) avec des brins de chêne de 1—2 ans, dans un sol bien nettoyé, ont donné d'excellents résultats. Il en fut de même pour la plantation ordinaire (*Lochpflanzung*) de plants repiqués de 3—5 ans, taillés et non taillés, cela à la condition, il va de soi, que le travail soit exécuté soigneusement.

(Trad. H. B.)

(A suivre.)

Les baumes du Jura

Les *baumes*, ces gouffres plus ou moins profonds, que l'on rencontre en de nombreux endroits, n'ont rien de commun avec la sylviculture, mais comme elles existent dans la zone forestière, souvent même en pleine forêt, n'est-il pas indiqué d'en parler dans ce journal, sans sortir de son champ d'action ?

D'abord, la confusion règne entre les termes baume et grotte. Par baume, les habitants du Jura désignent une cavité en forme de puits, plus ou moins profonde et étroite, dont l'axe principal est dirigé selon la verticale. D'ordinaire, une baume s'ouvre en terrain horizontal ou peu incliné. Tandis qu'ils réservent le nom de grotte aux cavernes, excavations souvent très vastes qui s'enfoncent dans la terre selon l'horizontale ou en pente faible. En général, l'orifice d'une grotte se trouve dans un plan vertical ou s'en rapprochant, souvent contre une paroi de rocher ou à son pied. Il est évident qu'il existe des cavités souterraines qui appartiennent aux deux systèmes et tiennent de la baume et de la grotte. Exemple : le *Nidelloch* (près de la Hasenmatte, Jura soleurois), succession de couloirs et de puits qui s'étend sur une longueur considérable.

Dans la définition d'une chose, d'une formation naturelle, on doit toujours tenir compte de l'opinion des populations autochtones, des gens qui les observent chaque jour et dans leur langage particulier, souvent pittoresque, les définissent en termes appropriés. Aussi, en Suisse, comme les baumes appartiennent essentiellement au Jura, l'appellation que leur donnent ces habitants doit être retenue et utilisée par chacun, gens de sciences et autres.

Le Jura est spécialement riche en baumes, disséminées un peu partout dans l'étendue de ses diverses chaînes. Beaucoup se rencontrent dans la zone forestière lapiaizée. Toutefois, celles qui s'ouvrent en plein pâturage, ou au milieu d'une combe verdoyante, ne sont pas rares.

Quel est le processus de leur formation ? Nul n'ignore que, sous

l'influence de la chaleur et de la pression, l'eau tenant en dissolution de l'acide carbonique a la propriété de dissoudre le carbonate de chaux, élément essentiel des roches calcaires. Dans les dépressions, les cuvettes qui existent le long des pentes ou dans les combes, des névés subsistent longtemps, alors que toute neige a disparu dans leur voisinage. L'eau de fusion, chargée d'acide carbonique, qui s'en échappe pénètre dans le sous-sol rocheux par les innombrables fissures dont il est fracturé. Son action dissolvante les élargit, et avec le temps, dans la profondeur, il se forme des vides, des cavités qui de siècle en siècle s'agrandissent. De la voûte, ses fragments se détachent et tombent. L'excavation progresse de bas en haut et un beau jour, après un temps ordinairement très long, atteint la surface du sol; un trou s'est formé qui est l'orifice d'une baume.

Sur les pâturages du Jura, on aperçoit souvent des creux de profondeur variable qui ne sont pas autre chose que des « amorces » de baumes. De temps à autre, on y observe des effondrements, le gazon finissant par céder dans le vide qui s'est formé peu à peu au-dessous de lui. Voici quelques années, un botaniste explorait le fond de l'un de ces creux (dolines) situé dans la région de Ste-Croix; or, quelle ne fut pas sa stupéfaction, en repassant au même endroit quelques semaines plus tard, de constater que le fond du creux avait fait place à un gouffre d'une trentaine de mètres de profondeur. Le diaphragme de terre et de pierre dominant le vide s'était effondré. Et le fait, je le tiens de l'observateur lui-même.

Les baumes du Jura sont relativement peu profondes. Celle du Mont-Tendre atteint une profondeur de 65 m.; ce chiffre est-il dépassé par d'autres ? Je ne le crois pas, toujours en ce qui concerne le Jura. Un courageux citoyen y est descendu en 1909 et, au fond, qu'a-t-il trouvé : Des pierres, rien que des pierres, jetées par les touristes désireux de jouir des échos sonores produits et répétés par le choc des cailloux contre les parois.

Une autre grande baume existe sur l'alpage des Begnines (Jura de Nyon). En 1874, année de peste bovine, par crainte de la contagion, 80 pièces de bétail y furent précipitées après avoir été abattues. A ce moment, on ne se préoccupait guère de la contamination des sources provoquée à coup sûr par de tels procédés. Du reste, autrefois, dès qu'une pièce de bétail périssait sur un alpage, au lieu de l'enfourir, on la jetait dans la baume la plus voisine.

Mais la baume qui, depuis quelques années, fait beaucoup parler d'elle est celle de Risel, sommité secondaire de la chaîne du Mont-Tendre, parce qu'au fond, on a découvert des squelettes de divers animaux, d'ours en particulier. On se demande comment un ours, animal réputé pour la prudence de ses gestes, a pu s'y laisser tomber. Probablement s'est-il trop avancé sur la corniche de neige, revêtant la marge de l'orifice, qui aura cédé sous son poids. Cette baume s'ouvre sur un replat de la pente de la montagne; aussi en s'attaquant à celle-ci, en contre-bas, un courageux citoyen de Montricher, M. Eug. Chenuz, a

percé un tunnel dans la roche qui aboutit au fond de la baume et permet d'y pénétrer aisément. Et les forestiers qui voudraient la visiter, pourront du même coup admirer les magnifiques forêts qui peuplent les flancs de Risel : épicéas et sapins de belle venue, fayards élancés, érables trapus, ainsi que la végétation herbacée qui est d'une extrême luxuriance, preuve de la fertilité du sol.

Jadis, au temps de la domination bernoise et même après, la tâche des gardes forestiers du Risoud était non seulement pénible, mais dangereuse, car ils se voyaient parfois attaqués par des Bourguignons, qui venaient commettre des délits, et dans l'obligation de se défendre par les armes. De là des haines vivaces, génératrices de pensées vindicatives. Et sans doute, la disparition d'un garde forestier, au commencement du XIX^{me} siècle, doit être attribuée à un acte de vengeance commis par un parti de Bourguignons. En effet, plusieurs de ceux-ci soi-disant égarés vinrent de nuit frapper à la fenêtre du garde et le prier de les conduire sur un chemin menant en France. Sans défiance, l'homme partit mais ne revint pas. On a supposé qu'il fut tué et son corps jeté dans une baume du Risoud.

De tout temps, par le mystère qu'elles évoquent, les baumes ont excité la curiosité et toute personne qui plonge ses regards dans le trou noir aux profondeurs insondables qui s'ouvre devant elle, se dit : « Que peut-il bien y avoir là-dedans ? » Sans doute, les forestiers n'échappent pas à ce sentiment, car, dans leurs tournées à travers la sylve, ils se trouvent parfois en présence de l'un ou l'autre de ces orifices béants qui signifient non seulement mystère impénétrable, mais danger, surtout en hiver.

Sam. Aubert.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Avis du caissier

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la *cotisation annuelle de 15 fr.* en utilisant le formulaire postal annexé à ce cahier (chèque VIII 11 645). Pour ceux qui ne l'auraient pas fait, cette cotisation sera perçue par remboursement.

La liste de nos sociétaires devant être imprimée à nouveau, nous prions ceux-ci de bien vouloir indiquer exactement leur nom, leur titre et leur adresse.

Zurich, Ottikerstrasse 61.

Le caissier : *H. Fleisch.*
